

## Révision annuelle du prix des loyers des résidences étudiantes

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu la décision n° 2024-083 du 1<sup>er</sup> juillet 2024 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu l'avis du conseil des études et de la vie étudiante du 15 juillet 2024,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 16 juillet 2024, prend la délibération suivante :

### **Article 1.**

La hausse de l'indice de référence des loyers est transposée sur les tarifs des deux résidences du campus de l'ENS de Lyon conformément à l'indice de référence des loyers.

Les tarifs mensuels des loyers des résidences « Etudiantes » sont fixées à partir du 1<sup>er</sup> août 2024 comme suit.

## RESIDENCES « ETUDIANTES »

### Tarif des loyers à compter du 1<sup>er</sup> AOUT 2024

Indice de Référence des Loyers (Source Insee) :			
1 <sup>er</sup> trimestre 2023 : 138.61			
1 <sup>er</sup> trimestre 2024 : 143.46			
Soit 3.50% d'augmentation			
	Tarifs mensuels 2023/2024		Nouveaux tarifs TARIFS MENSUELS TTC 2024/2025
<b>RESIDENCE DEBOURG</b>	Petit F1 (moins de 21m <sup>2</sup> )	353 €	341 €
	F1 (de 20 à 25 m <sup>2</sup> )	353 €	365 €
	Gd F1 (de 30 à 33 m <sup>2</sup> )	416 €	430 €
	Petit F2 (moins de 51m <sup>2</sup> )	353 €	341 €
	F2 (plus de 51m <sup>2</sup> )	353 €	365 €
	F3	353 €	288€
<b>RESIDENCE BONNAMOUR</b>	Chambre simple (20 m <sup>2</sup> )	367 €	379 €
	Chambre double (25 m <sup>2</sup> )	430 €	445 €
	Studio bâtiment F / ex-hôtel des invités (32 m <sup>2</sup> )	416 €	430 €
<b>HEBERGEMENT EXCEPTIONNEL : candidats admissibles aux concours ou universités d'été</b>	Résidence Bonnamour ou Résidence Debourg	31 € TTC / nuit	31 € TTC / nuit
<b>MISE A DISPOSITION GRACIEUSE D'UN HEBERGEMENT : à titre exceptionnel dans le cadre d'un partenariat</b>	Résidence Bonnamour ou Résidence Debourg		<b>Exigibilité d'un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer</b>

**Article 2.**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la révision annuelle du tarif des hébergements sur le campus de l'ENS de Lyon.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 22*

*Nombre de voix favorables : 22*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 0*

Fait à Lyon, le 16 juillet 2024

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac

